



vous guider

ADDICTIONS DANS L'ENTREPRISE

Repérer et agir pour
améliorer la qualité
de vie au travail



■ Entreprises du Paysage

L'USAGE DE PRODUITS PSYCHOACTIFS AU TRAVAIL :

UN RISQUE ET UN ENJEU POUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR JARDINS ET ESPACES VERTS



Les conduites addictives représentent un risque transversal pour beaucoup d'entreprises agricoles franciliennes notamment celles du secteur Jardins Espaces Verts, secteur accidentogène par ailleurs. Au travers des rencontres employeurs, des CHSCT ou des visites médicales, l'équipe SST de la MSAIF témoigne de situations difficiles à gérer pour les entreprises devenant ainsi une préoccupation croissante.

Dans ce secteur d'activité, l'utilisation d'outils mécaniques et de machines mais aussi le travail en hauteur ou également sur talus en pente sont très courants. Ces métiers demandent une vigilance, une concentration et des efforts physiques soutenus.

L'usage de substances psychoactives modifie l'état de conscience des travailleurs et agit sur leurs réflexes, leur dextérité et leur motricité. Ils sont des facteurs de risques d'accidents graves voire parfois mortels.

La prévention des consommations de substances psychoactives au travers de l'amélioration des conditions de réalisation du travail engage d'autres enjeux pour l'employeur :

- Sa responsabilité civile et pénale (recours aux tribunaux par manquement à son obligation de

sécurité vis-à-vis de ses salariés ou la non-assistance en personne en danger...)

- La désorganisation de son entreprise (conflits entre salariés, dégradation du matériel, absence de salariés...) et sa pérennité économique (perte de clients...)

Face à ces situations, le chef d'entreprise est souvent démuni et sanctionne en première intention. Cependant, il existe des solutions pour d'une part améliorer les conditions de réalisation du travail et d'autre part préserver les emplois et les compétences.

EXEMPLES :

- Une entreprise a vécu un accident mortel d'un salarié dû à une machine. Il était usager de cannabis sur le lieu du travail lors de l'accident.
- Dans d'autres entreprises, des salariés se plaignent de collègues qui prennent le volant alors qu'ils sont en état d'ébriété.
- D'autres employeurs demandent une sensibilisation des salariés sur les risques liés à la consommation de cannabis au travail.
- L'employeur peut demander au service Santé Sécurité au Travail d'agir pour que le salarié prenne conscience de sa consommation.

POURQUOI ON CONSOMME AU TRAVAIL ?

LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES... UNE SOUPE POUR LE TRAVAIL

Il a été montré* que pour absorber les manifestations du stress dû au travail, pour maintenir un état d'endurance ou pour anesthésier les émotions liées à l'insatisfaction à produire un travail de qualité :

le salarié pourrait avoir recours à des substances, pour un usage ponctuel, qui à plus ou moins long terme, ont un effet addictogène lors d'une consommation chronique.

On pourrait penser que cette consommation est un « Fait de Société » mais, ce serait oublier que le contexte socio-économique contemporain exerce une pression sociale sur les individus. Le travail est central dans les sociétés actuelles car identitaire.

Les êtres humains existent et prennent place

dans la société par le travail. Dès lors, la peur de la marginalisation qu'engendre la perte de l'emploi et de revenus financiers pousse « à tenir », face à la charge mentale et physique du travail.

Ainsi, se maintenir à son poste constitue un besoin de sécurité mais aussi d'appartenance à un groupe. Nous nous réalisons par le travail. L'usage des substances psychoactives vient remplir cette fonction de besoin d'appartenance et de ritualisation dans l'organisation du travail. (Exemple du fumeur qui connaît le besoin de faire des pauses). La consommation trouve sa réalité dans le besoin d'échapper aux conditions réelles du travail au quotidien.

* Gladys Lutz (Chercheur en psychologie du travail) « L'usage de substances psychoactives peut constituer une ressource efficace pour faire face aux épreuves du travail et face à ses risques. »



QU'EST-CE QUI EST CONSOMMÉ ?

EXEMPLES DE PRODUITS ET D'EFFETS

| Produit | Effet principal |
|---------------------------|--|
| Alcool | Ebriété, Ivresse |
| Cannabis | Sensation d'Euphorie, baisse de la vigilance, troubles de l'humeur |
| Cocaïne et crack | Stimule l'activité mentale avec des phases d'excitations |
| Héroïne et autres opiacés | Diminue potentiellement l'activité mentale |



COMMENT Y FAIRE FACE, COMMENT AGIR ?

UN OBJECTIF POUR TOUS

La qualité de vie au travail permet de maintenir un bon équilibre dans les relations sociales entre :

- Employeur ↔ Salarié
- Employeur ↔ Client
- Salarié ↔ Client
- Salarié ↔ Salarié

En réfléchissant sur les conditions de travail des salariés, l'employeur contribue à la performance de l'entreprise et à sa pérennité :

- la santé des salariés ?
- leur sécurité pendant le travail ?
- leur niveau de formation ?
- leur environnement de travail ?
- les outils et ressources dont ils disposent ?
- leur autonomie dans un cadre de travail prescrit ?
- leur sens de l'initiative ?...



BON À SAVOIR :

Un des aspects moteur de l'entreprise consiste à valoriser le travail effectué par l'ensemble des équipes.

Le dialogue social et l'entraide professionnelle sont également d'autres ressources de l'entreprise.

Il s'agit de rechercher la cohérence entre les valeurs de l'entreprise, sa raison d'être, les valeurs des salariés et l'éthique professionnelle.

Enfin, la cohésion du collectif de l'entreprise et son adhésion à une compétitivité de groupe peut être un objectif du chef d'entreprise.

QUELQUES ÉLÉMENTS PEUVENT AIDER DANS LE DIAGNOSTIC DE LA QUALITÉ DE VIE DANS SON ENTREPRISE :



LES CATALYSEURS DE LA QVT

- Climat de confiance
- Engagement tenu par l'entreprise/ ou ses responsables
- Équité sociale
- Application de la réglementation et respect des droits des salariés (alerte, retrait, sanction disciplinaire à visée pédagogique)
- Valorisation du travail réalisé
- Prévision des tâches, flexibilité
- Dialogue social (participation des salariés, explication des décisions)
- Cohésion et esprit d'équipe (gestion des profils professionnels et de la formation, prise en compte et mise en valeur du potentiel professionnel de chaque salarié).



LES FACTEURS DE RISQUES

- Manque de sécurité
- Non respect des horaires de travail
- Horaires contraignants
- Mauvaise organisation du travail et gestion des imprévus (planification du travail)
- Responsabilité sans compétence ni formation
- Isolement physique
- Isolement social
- Crainte d'accidents graves engendrant stress et tension nerveuse
- Conflits inter individus (interne et externe à l'entreprise)

DU POINT DE VUE DE L'ENTREPRISE :

- Rentabilité économique
- Développement de l'offre de services aux clients
- Développement de la clientèle
- Image de marque auprès des organisations et de la filière, du secteur d'activité
- Formation des apprentis et transmission pédagogique des Seniors de l'entreprise (valeurs et savoir-faire)
- Amélioration continue des techniques de travail (optimisation)
- Recrutement et formation continue
- Investissement de l'entreprise dans l'amélioration des moyens (outils, locaux...)
- Maintien d'équipes de travail stables
- Maintenance du matériel et des EPI
- Gestion des imprévus et planification

DU POINT DE VUE DU TRAVAILLEUR :

- Bonne ambiance de travail
- Satisfaction du travail bien fait
- Investissement dans les objectifs de travail
- Satisfaction client
- Satisfaction du manager de proximité
- Adéquation entre valeurs et résultat du travail
- Atteintes des objectifs professionnels personnels et collectifs et objectifs de carrière
- Jugement de beauté
- Jugement d'utilité
- Pouvoir donner de soi et donner son avis

QUI PEUT VOUS AIDER ?

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MSA

La MSAIF a mis en place un groupe de travail pluridisciplinaire pour concevoir des outils de prévention et un accompagnement adéquat des employeurs.

Une convention régionale de partenariat a été signée en 2016 avec l'UNEP pour l'accompagnement des entreprises du secteur JEV sur différentes priorités du PSST 2016-2020 en incluant la prévention des conduites addictives dans un objectif de performance de l'entreprise et d'amélioration de la qualité de vie au travail.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La MSA est à vos côtés pour vous accompagner :

- dans la démarche de prévention collective et la prise en charge des salariés consommateurs de substances psychoactives (problèmes addictions).
- dans l'élaboration d'une démarche de prévention des addictions au sein des entreprises.
- lors d'actions de sensibilisations des salariés par le service SST.

LE MÉDECIN DU TRAVAIL ET SON ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE SONT À VOTRE DISPOSITION POUR :

1. LE SUIVI MÉDICAL DES SALARIÉS

- visite à la demande du salarié, de l'employeur (demande écrite et motivée après information du salarié)

- suivi individuel renforcé (SIR) en fonction de l'état de santé (addictions récentes ou anciennes) et du poste occupé (utilisation équipements, véhicules...) périodicité fixée par le médecin du travail.

2. L'ORIENTATION VERS UNE DÉMARCHE DE SOINS :

- médecin traitant et/ou addictologue,
- structures de soins spécialisés,
- associations d'entraide,
- soins psychothérapeutiques.

3. LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI :

- aménagement du poste de travail,
- adaptation horaire travail.

4. ORIENTATION VERS LE SERVICE SOCIAL (ASSISTANTE SOCIALE MSA)





VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ET ÊTRE CONSEILLÉ ?



N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LES ÉQUIPES DE LA SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LA SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL À LA MSA C'EST : UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS

- ▶ Parce qu'ils connaissent les différents risques des métiers du monde agricole, les médecins du travail, infirmières du travail et les conseillers en prévention MSA vous apportent des réponses et des solutions adaptées et personnalisées.
- ▶ Ils vous conseillent pour tout ce qui touche à la sécurité, à l'évaluation des risques professionnels, à la mise en place d'actions de prévention ainsi qu'à l'amélioration de vos conditions de travail et de celles de vos salariés

► La MSA, acteur de votre Santé-sécurité au travail

Agir au quotidien pour renforcer la santé et la sécurité au travail des entreprises agricoles et de leurs salariés.

www.msa-idf.fr

RÉALISÉ PAR LE GROUPE DE TRAVAIL ADDICTIONS DE LA MSA ILE-DE-FRANCE.

- Pilote : Zora REZZAG (*Infirmière du Travail*)
- Co-pilote : Raymond BYKOUKOUS (*Conseiller en Prévention*)
- Membres du groupe : Isabelle GOUAULT (*Médecin du Travail*), Claudine LELIÈVRE (*Infirmière du Travail*), Ratiba ASMANI-FATHI (*Infirmière du Travail*), Sylvie EVEILLEAU (*Infirmière du Travail*), Héliène PROBST (*Conseillère en Prévention*)

MSA Ile-de-France - Service Santé sécurité au travail

Adresse postale

Pour les entreprises

BP 137

Tél. : 01 30 63 88 90

75664 Paris Cedex 14

Fax : 01 49 85 53 90



L'essentiel & plus encore